Toiles@penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

La pénalisation de la négation en Belgique

De l'empire ottoman à aujourd'hui. Un siècle de négationnisme

Libres propos de Bernard COULIE

Dossier n° 2018 - 008

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)
Robert Hamaide, Georges Van Hout

Comité exécutif
Chemsi Cheref-Khan, André Dejaegere,
Anne-Marie Geritzen, Michèle Mignon, Jacques Ch. Lemaire

Rubriques
Publications – Radio – Télévision

Publications
Coralie Peres-Vogels
02 650 35 90 – revues@lapenseeetleshommes.be

Secrétariat
Fabienne Vermeylen
02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale
Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
http://www.lapenseeetleshommes.be

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :
Iban : Be46 0000 0476 6336
de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet
http://lapenseeetleshommes.be

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2018 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) **:**

n° 109 – *La Fondation pour l'assistance morale aux détenus*
n° 110 – *Que peut-on attendre d'un dialogue interconvictionnel ?*
n° 111 – *Islams et musulmans d'Europe à l'épreuve du libre examen*
n° 112 – *Francs-Parlers 2018*

La pénalisation du négationnisme en Belgique[1].

De l'empire ottoman à aujourd'hui. Un siècle de négationnisme

Bernard Coulie
Professeur d'histoire orientale, byzantiniste et arménisant
Ancien recteur de l'Ucl

Le génocide est un crime qui a pour particularité, et sans doute pour spécificité, de nier le droit à la vie d'une personne et, par là, de nier la personne elle-même. Cette négation de la personne est la première source du négationnisme. Pourquoi reconnaître avoir éliminé une personne qui n'avait pas le droit à l'existence ? Aux yeux du criminel, la personne éliminée n'existait pas en tant que telle. Mais c'est aussi pourquoi, sans doute, la condamnation d'un génocide devrait nécessairement s'accompagner de la pénalisation de sa négation, parce que génocide et négationnisme sont intrinsèquement liés.

Comme l'écrit Yves Ternon[2] : « La négation du génocide n'est pas postérieure à l'événement ; mais, en fait, elle est présente à tous les temps du génocide et annoncée dès sa préparation par la mise en accusation des futures victimes ». Génocide et négationnisme sont liés dans leur conception, dans leur préparation et dans leur réalisation, ils sont liés,

[1] Colloque organisé le 9 juin 2017 par le *Comité des Arméniens de Belgique.*

[2] Yves Ternon (1932) est un historien et médecin français. Il a d'abord été chirurgien, interne des hôpitaux de Paris. Il s'est ensuite consacré à la recherche sur les crimes contre l'humanité et, tout particulièrement, sur les génocides juif, arménien et rwandais, à propos desquels il a écrit de nombreux ouvrages. Il a aussi participé à la Commission d'enquête citoyenne sur l'implication de la France au Rwanda, un collectif sans statut juridique, initiative d'associations françaises, en tant que vice-président. Il s'est également intéressé à la question du négationnisme.

aussi, dans leurs conséquences. Un rapide rappel des faits permettra de mieux comprendre ce lien.

L'empire ottoman était un gigantesque ensemble multiethnique, multiculturel et multiconfessionnel, même si toutes les confessions ne bénéficiaient pas du même statut. Les chrétiens en particulier étaient des *dhimmis*[3] et, même s'ils jouissaient d'une certaine autonomie, ils étaient, dans les faits, des sujets de second ordre. À la différence de religion venaient, en effet, s'ajouter des différences de droit et de devoir, des différences vestimentaires imposées, des différences de coutumes aussi. Tout concourait à montrer du doigt ces chrétiens comme sujets différents de la majorité. Le système des capitulations faisait de ces chrétiens des protégés directs des puissances occidentales, lesquelles tout au long du XVIII[e] et du XIX[e] siècle, soit combattaient ouvertement l'empire ottoman, soit soutenaient, directement ou indirectement, une série de courants nationalistes dans l'empire dans le but de l'affaiblir. Sans le savoir, ces puissances occidentales creusaient la tombe de ceux qu'elles étaient censées protéger. En effet, les pertes de territoires et les indépendances successives de province ont changé radicalement la démographie de l'empire ottoman.

À la veille du XX[e] siècle, les musulmans y sont devenus largement majoritaires et les Turcs sont devenus le premier groupe ethnique de l'empire ottoman. Dans ce contexte, les chrétiens finissaient par être perçus comme des chevaux de Troie des puissances occidentales au sein même de la société ottomane. Au tournant des années 1900, ils étaient définitivement perçus comme des « autres » et irréductiblement.

Les premiers massacres des Arméniens perpétrés dès les années 1894-1896 sur les ordres du sultan Abdülhamid II[4], dans le but de réprimer le développement du mouvement nationaliste arménien, en donnaient une première mesure : entre deux cent mille et trois cent mille victimes. Certains, aujourd'hui, y voient les premiers actes du génocide, mais il ne s'agit encore que de signes annonciateurs. Pour que le génocide se produisît, il fallait que deux conditions soient remplies :

La première condition se réalise avec la montée en puissance, puis l'arrivée au pouvoir du parti politique *Union et Progrès*, celui des Jeunes-

[3] Un *dhimmi* est un terme historique du droit musulman qui désigne un citoyen non musulman d'un État musulman, lié à celui-ci par un « pacte » de protection.

[4] Abdülhamid II (1842-1918) fut sultan de l'empire ottoman et calife des musulmans de la déposition de son frère Mourad V le 31 août 1876 à sa propre destitution par les Jeunes-Turcs le 27 avril 1909. Il fut remplacé par un autre de ses frères, Mehmed V.

Turcs. Parmi les caractères de ce courant politique, deux sont à mettre en évidence :

– Le premier est le nationalisme. Abandonnant tour à tour l'ambition de l'ottomanisme, puis du pantouranisme, les Jeunes-Turcs se replient sur un nationalisme turc exclusif, qui ne laisse plus de place à d'autres identités au sein de l'empire.

– Le second caractère des Jeunes-Turcs est l'occidentalisation. Les élites du parti sont formées en Europe et sont influencées par des idéologies qui sont en plein développement, notamment en Allemagne, particulièrement le positivisme et surtout le darwinisme social, selon lequel les lois de la nature s'appliquent également aux groupes humains. De la même manière que dans l'histoire les espèces animales les plus fortes éliminent les plus faibles, selon le darwinisme social, il ressort des lois de la nature que les groupes humains les plus forts aient droit à éliminer les plus faibles.

Les minorités chrétiennes, en particulier les Arméniens et dans leur sillage les Assyriens et les Grecs pontiques, qui étaient déjà considérés comme des « autres » et des suppôts des puissances occidentales, sont, maintenant, exclues du projet de société par le nationalisme turc et leur élimination se trouve justifiée par les lois naturelles. Il n'y a plus qu'à passer à l'acte, pour peu que la seconde condition soit remplie. L'occasion son offre au gouvernement Jeunes-Turcs avec le déclenchement de la guerre dans l'été 1914. Au sein du gouvernement, le courant germanophile s'impose et l'empire ottoman entre en guerre le 2 novembre 1914 aux côtés de l'Allemagne contre les puissances de l'entente : la France, l'Angleterre et la Russie. Précisément les trois pays qui bénéficiaient des capitulations et qui étaient censés protéger les minorités non musulmanes. Les raisons de cette décision des Jeunes-Turcs ont beaucoup à voir avec ce qui va suivre.

Les Jeunes-Turcs sont persuadés de la victoire finale de l'Allemagne. Ils voyaient dans la guerre le moyen de mettre fin aux ingérences européennes et de suspendre les projets de réforme demandée par les puissances européennes dans les provinces orientales où vivent précisément la majorité des Arméniens. La guerre facilite aussi la mise en œuvre du projet dit « d'économie nationale » qui vise à capter les richesses des minorités au profit des Turcs. Et enfin, la guerre permet de résoudre, une fois pour toutes, le problème des minorités dans l'empire.

Grâce à la guerre, les frontières sont fermées ; les communications sont interrompues ; les informations sont censurées ; les mesures les plus exceptionnelles sont justifiées ; les Arméniens, parmi d'autres, sont maintenant sans défense.

La suite est connue : les soldats et les gendarmes arméniens sont désarmés, ils sont détachés dans des bataillons de travail et souvent exécutés ; les fonctionnaires arméniens sont renvoyés, les passeports intérieurs sont retirés aux Arméniens. Viennent ensuite les premières mesures de déportation dans les provinces orientales, puis les arrestations de notables d'intellectuels à Constantinople le 24 avril 1915 ; enfin, la généralisation des déportations, les convois à pied, en train ; les camps sans approvisionnement ; les massacres sans fin. Autour de deux millions d'Arméniens, d'Assyriens et de Grecs pontiques sont ainsi éliminés.

Disons-le clairement : « C'est un génocide ! » Les faits sont établis, les témoignages de survivants en attestent, le travail de génération d'historiens le confirme. Le discours qui prétend que les faits ne sont pas établis, ou que les historiens ne seraient pas unanimes, n'est pas sérieux. Mais ce discours est aussi très intéressant, car il s'alimente à la source même du négationnisme. Selon le discours négationniste, il n'y a pas eu de génocide, parce qu'il n'y a pas de preuve de génocide. D'où provient alors ce silence de preuve ? La réponse est simple, il provient du génocide lui-même. En effet, dès le début, tout est mis en œuvre pour supprimer non seulement les chrétiens de l'empire ottoman, mais aussi toute trace de leur présence sur le territoire. Rappelons quelques faits souvent oubliés, mais dont l'énumération révèle toute la cohérence du projet.

Les deux tiers des Arméniens de l'empire ottoman sont éliminés, ainsi que les Assyriens et les Grecs pontiques. Ceux qui survivent puis le territoire, ou en seront chassées quelques années plus tard. Ils disparaissent physiquement du territoire. Ils disparaissent physiquement, mais aussi sans laisser de traces derrière eux. Les biens arméniens sont confisqués grâce à la loi sur les biens pudiquement dits « abandonnés » promulgués le 26 septembre 1915. Une loi destinée à légaliser les spoliations en cours et à arbitrer les litiges qu'elles engendraient. En outre, les témoignages monumentaux de la présence arménienne –, les églises et les monastères, par exemple –, sont systématiquement détruits et ceux qui ne le sont pas, sont livrés à l'abandon, au pillage et au séisme jusqu'à aujourd'hui.

Il y a très peu de documents photographiques des opérations du génocide, parce que deux décrets de 1915 interdisent de photographier les convois de déportés. Les photos qu'ils nous restent sont donc souvent prises en secret et par des photographes non professionnels. Il y a au début peu de témoignages de la part de ceux qui en réchappent, victimes de ce qu'il est convenu d'appeler le syndrome du survivant, accablés de la honte d'avoir été l'objet de l'humiliation et de l'offense ; de la honte de survivre

alors que les autres sont morts ; de la honte d'être humain face à ce qu'ils ont vu et enduré.

Et il y a, enfin, le silence turc ou, plutôt, la construction d'un discours niant les faits. Les autorités Jeunes-Turcs, dès 1916, en pleine opération du génocide, ont développé un discours négationniste, notamment en publiant, d'abord en turc, puis dans diverses langues européennes, un volume de référence falsifiant la réalité pour éviter la responsabilité des massacres et pour faire porter celle-ci sur les Arméniens eux-mêmes.

Le régime kémaliste, dans la même ligne, crée, en 1930, la *Société turque d'histoire* qui réécrit l'histoire de toute l'Asie mineure en présentant les Turcs –, arrivés là seulement au XI^e^ siècle avec les premières invasions seldjoukides[5] –, comme les autochtones de la région. Une affirmation, évidemment, facilitée par l'épuration ethnique et culturelle qui avait eu lieu pendant et juste après la Première guerre mondiale. Ce discours fera, malheureusement, des émules en Occident dans le milieu des orientalistes et des turcologues en Europe et aux États-Unis, jusqu'à aujourd'hui.

On le voit, tout a été mis en place pour construire l'oubli des Arméniens et des autres minorités de l'empire ottoman, malgré quelques tentatives ou mouvements comme, par exemple, l'opération *Némésis*[6]. Le moteur du négationnisme du génocide des Arméniens est la position de la Turquie.

Dans les faits, personne ne demande à la Turquie de reconnaître qu'elle a commis un génocide sur les Arméniens, les Assyriens et les Grecs pontiques, à l'époque, car, en 1915-1916, la Turquie n'existait pas formellement. Il est demandé à la Turquie de reconnaître qu'un génocide a eu lieu sur le territoire de ce qui allait devenir celui de la République de Turquie en 1915-1916, dans le cadre de l'empire ottoman et durant la Première guerre mondiale. Le refus de reconnaître cette réalité est évidemment la conséquence de la filiation directe qui existe entre le pouvoir qui a commis le génocide et les pouvoirs qui lui ont succédé et entre les idéologies qui ont animé les uns et les autres.

Pourtant, il y avait, dès les premières mesures de 1915, des informations sur ce qu'il se passait dans l'empire ottoman et sur le sort réservé aux minorités

[5] Famille issue de la tribu turque *oghouze* des *Kınık* vivant à l'origine au nord de la mer d'Aral (entre le Kazakhstan au nord et l'Ouzbékistan au sud).

[6] L'opération *Némésis* est le nom de l'opération menée entre 1920 et 1922 par des Arméniens pour exécuter plusieurs responsables du génocide arménien ou des massacres d'Arméniens à Bakou. Au départ, cette action est organisée par la *Fédération révolutionnaire arménienne* (Fra) afin d'exécuter les sentences des Cours martiales ottomanes lorsque celles-ci les ont prononcées par contumace. Au total, huit hauts responsables turcs ou azerbaïdjanais (et trois « traîtres » arméniens) sont tombés sous les balles de sept « justiciers ».

chrétiennes, et en particulier aux Arméniens. Il y avait le témoignage des représentations diplomatiques sur place ; il y avait les témoignages des membres étrangers, du personnel médical, du personnel enseignant ou des missions chrétiennes ; il y avait des témoignages de cadres qui travaillaient dans des entreprises européennes sur le territoire de l'empire ottoman ; il y avait des témoignages de Turcs aussi. Tout cela était relaté dans la presse européenne, dans la presse américaine. Pensons à cette incroyable déclaration des puissances de l'entente dès le 24 mai 1915, un mois après les événements du 24 avril, accusant le gouvernement ottoman de crimes contre l'humanité. Pensons à Hans Morganthau[7], à James Bryce[8], Arnold Toynbee[9], Johannes Lepsius[10] et tout cela, aussi, est tombé dans l'oubli. Pourquoi ? Parce que, du traité de Sèvres de 1920 au traité de Lausanne de 1923, les puissances occidentales, qui s'étaient indignées du sort des Arméniens et des autres chrétiens de l'empire ottoman, ont radicalement changé d'attitude.

Face à la menace bolchevique en Anatolie orientale, elles décident de soutenir le nouveau régime kémaliste et la nouvelle République de Turquie en fermant les yeux sur les crimes des Jeunes-Turcs. Comble de l'ignominie, le traité de Lausanne interdit aux rescapés de rentrer chez eux, leurs passeports portent la mention : « pas de retour possible ».

C'est l'abandon de la question arménienne, et il faudra attendre 1965 et la célébration du cinquantième anniversaire du génocide à Yerevan pour assister au retour de la question arménienne.

L'énumération de ces quelques faits montre à quel point le négationnisme fait partie du processus génocidaire lui-même. Le discours négationniste prend ses racines dans les mesures prises par les Jeunes-Turcs dès 1915. Il est relayé par la relecture de l'histoire à laquelle se livre ensuite le régime kémaliste, il est relayé, enfin, par l'incapacité du régime actuel à affronter le passé de son pays et a exorcisé son fameux fantôme arménien. Mais il

[7] Hans Joachim Morgenthau (1904-1980) est un théoricien des relations internationales connu pour son approche académique, définie comme réaliste. Il est en outre juriste et consultant en politique étrangère au sein de plusieurs administrations américaines.

[8] James Bryce, premier vicomte Bryce, (1838-1922) est un juriste, historien et homme politique britannique originaire d'Irlande.

[9] Arnold Joseph Toynbee (1889-1975) est un historien britannique. Son analyse en douze volumes de l'essor et de la chute des civilisations, *Étude de l'histoire (A Study of History)*, parue entre 1934 et 1961, est une synthèse de l'histoire mondiale, une « métahistoire » basée sur les rythmes universels de la croissance, de l'épanouissement et du déclin.

[10] Johannes Lepsius (1858-1926) est un théologien protestant, un orientaliste et un humaniste allemand. Il a également publié un important travail historique relatif au génocide arménien : *Rapport sur la situation du peuple arménien en Turquie* publié en 1916. Il témoigne en faveur de Soghomon Tehlirian en 1921 à son procès accusé de l'assassinat de Talaat Pacha, un des instigateurs du génocide.

est facilité aussi par l'attitude des puissances occidentales à partir du traité de Lausanne, laquelle est relayée aujourd'hui encore dans plusieurs pays par la priorité accordée aux intérêts géostratégiques et économiques ou aux intérêts électoralistes sur les valeurs.

C'est bien pour toutes ces raisons que la question de la pénalisation du négationnisme se pose, aujourd'hui, encore.

On sait que ce négationnisme a évolué avec la séquence du terrorisme arménien, la lutte armée, que les premières études ont vu le jour dans les années 1980. Il n'y a pas très longtemps, l'ancien Premier ministre de la République de Turquie, Ahmed Davutoğlu[11] *parlait de douleur partagée, de mémoire partagée. Qu'en est-il de cette sophistication du négationnisme ?*

Il y a évidemment une sophistication du négationnisme, c'est-à-dire qu'il y a une grande inventivité pour trouver les mots et les formules qui évitent de nommer les choses : on parle de douleur partagée, on parle de condoléances aux descendants des victimes, mais on ne nomme pas les choses. Il est très important de nommer les choses, cela fait partie de notre culture et de notre civilisation, c'est d'autant plus important lorsque le nom que l'on attend correspond à une catégorie juridique. Ce n'est pas un jugement de valeur que de parler de génocide, c'est « identifier » un événement historique en le qualifiant dans sa réalité historique, mais dans sa réalité juridique.

Il est vrai qu'il y a une sophistication du discours – ils tournent autour du pot –, mais qui leur évite d'entrer dans le vif du sujet. Mais dans le même temps, parce qu'il s'agit des deux faces d'une même monnaie, cette sophistication, cette inventivité sont révélatrices de la conscience de la réalité. Je pense qu'en réalité il n'y a personne, même en Turquie, qui doute de la réalité historique de ce génocide, mais il y a une incroyable peur à le nommer. Peur, peut-être, des conséquences d'un tel acte, car ce n'est pas sans conséquence pour les négationnistes et, en particulier, pour la Turquie, aujourd'hui, de reconnaître ce génocide.

[11] Ahmet Davutoğlu (1959) est un universitaire, diplomate et homme d'État turc, Premier ministre la République de Turquie du 28 août 2014 au 22 mai 2016. Il a été auparavant l'un des conseillers de Recep Tayyip Erdoğan, entre 2003 et 2009, puis ministre des Affaires étrangères de 2009 à 2014.

De l'empire ottoman à aujourd'hui.
Un siècle de négationnisme

De l'empire ottoman à aujourd'hui.
Un siècle de négationnisme

Nos Toiles@penser 2017

disponibles sur demande et sur notre site http://www.lapenseeetleshommes.be

Ambitions de la laïcité

Du bon usage de la laïcité, Marc Jacquemain
Manifeste d'interdépendance — Aepl, Association européenne de la Pensée libre
Le combat des Lumières, Marcel Voisin
L'islam dans la laïcité. Émile Combes, réformateur des medersas algériennes, 1892-1895, Pierre Besses

Lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

Une boîte à outils contre le créationnisme, Stéphane Louryan

Avancées en faveur de l'éducation

Le Pacte pour un enseignement d'excellence, révolution ou illusion, Claude Wachtelaer

Au féminin

Le harcèlement à l'égard des femmes
Introduction, Latifa Aït Baala
Touche pas à ma pote, Béa Ercolini
Le harcèlement, une question d'émotions ?, Patricia Melotte
Que dit la loi ?, Abella Martin
Le harcèlement : une telle violence, Viviane Teitelbaum
Les actions, Collectif

La Justice

Vous avez dit Justice ? Violences et fantasmes du système pénal
La violence de l'État, Geoffroy de Lagasnerie
La détermination de la responsabilité pénale par la justice, Geoffroy de Lagasnerie
Vision de la répression opérée par le système pénal, Geoffroy de Lagasnerie

Et si l'on réfléchissait aux clichés de la bien-pensance...

Et si l'on réfléchissait aux clichés de la bien-pensance..., Agora Pensée libre

Bien-pensance ou pensée dominante ?, Agora Pensée libre

Les polémistes d'hier et d'aujourd'hui ?, Agora Pensée libre

Et si on en finissait avec le politiquement correct...

Les dérives de la perversion, Agora Pensée libre

Le loup dans la bergerie, Agora Pensée libre

La querelle du créationnisme, Agora Pensée libre

Le politiquement correct et le racisme, Agora Pensée libre

Le politiquement correct dans ses différentes évolutions, Agora Pensée libre

L'Europe

Que faire, face à la situation géopolitique de l'Europe ?

Le contexte géopolitique, Midi de la Pensée libre

La relation Otan-Union européenne, Midi de la Pensée libre

Les États-Unis d'Europe, Midi de la Pensée libre

La défense européenne, Midi de la Pensée libre

La société européenne de défense, Midi de la Pensée libre

L'Europe et ses frontières, Midi de la Pensée libre

Réflexions à propos de l'islam

Les Lumières dans l'islam, Rudi Roth

Solidarité, société décente, une réponse humaniste

De quoi parlons-nous ?, Charles Coutel

La crise de la solidarité, Charles Coutel

La crise de l'humanisme et la solidarité, Christophe Habas

Histoire de la franc-maçonnerie, René Le Moal

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse www.lapenseeetleshommes.be, sous l'onglet Toiles.

Vous pouvez également obtenir la liste de nos *Toiles@penser* ou une de nos *Toiles@penser* en version papier sur simple demande au 02 640 15 20 ou par mail à secretariat@lapenseeetleshommes.be.

Vous souhaitez être tenu(e) au courant de nos publications et de nos programmes d'émissions télévisées et radiophoniques ?

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
http://www.lapenséeeetleshommes.be

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés

La Pensée et les Hommes Asbl

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.Be
christiane.loir@ulb.ac.be

Visitez notre site
www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française